

L'avenir tranchera peut-être ces questions, en attendant qu'il amène le jour où les luttes de nations à nations étant reléguées dans l'histoire, la science et l'industrie pourront employer exclusivement leurs forces à des entreprises et à des progrès plus utiles à l'humanité.

J. BERTRAND.

## EDUCATION.

### PÉDAGOGIE.

En 1740, mourait à Genazzano, États de l'Eglise, un pauvre prêtre, nommé Etienne Bellisini, qu'on songe déjà à canoniser. Son action s'est surtout fait sentir au commencement de ce siècle, à l'époque où la dispersion des ordres religieux, laissait, dans plus d'un endroit, la jeunesse sans aucune instruction. Son patriotisme autant que son zèle religieux s'alarma des suites de cet abandon intellectuel : il se fit maître d'école.

On ne lira pas sans intérêt le plan d'étude et les règlements qu'il fit adopter dans presque toutes les écoles du Tyrol méridional. On y trouve les véritables principes de la pédagogie à une époque où cette science commençait à peine à occuper la place qu'elle doit dans tout bon système d'éducation.

Dans le plan d'instruction du vénérable serviteur de Dieu, les écoles élémentaires doivent être divisées en trois classes inférieures, et trois supérieures. Dans la première classe inférieure, qui comprend les enfants tout à fait dénués de principes de lecture, on enseigne d'abord l'alphabet minuscule et majuscule, et ensuite à épeler et syllaber, enfin la lecture; il faut qu'une chose soit parfaitement apprise avant de passer à l'autre. Lorsque les enfants ont appris suffisamment à lire, on donne les principes de la calligraphie sur le tableau, et ensuite avec la plume sur le cahier rayé. — Dans la seconde classe inférieure, qui comprend les enfants bien habitués à prononcer distinctement les syllabes et déjà initiés à la calligraphie, on apprend à lire lentement, avec sentiment et expression, en observant la ponctuation. En même temps, l'écriture ronde et italique, les principes d'arithmétique, en ayant soin de donner une notion claire de l'unité et de la pluralité; exercice de mémoire, pour apprendre à compter depuis un jusqu'à dix, et ensuite jusqu'à cent, soit en progressant, soit en rétrogradant : connaissance de la forme des nombres et de leur position sur le tableau; exercice sur la manière d'écrire et de connaître les chiffres depuis un jusqu'à cent; petits comptes par addition et soustraction, proposés avec quelque histoire en rapport avec la capacité des enfants; chiffres romains comparés aux chiffres arabes. — Dans la troisième classe inférieure, qui recevra les enfants déjà bien instruits des principes de la calligraphie et de l'arithmétique, on apprendra à lire couramment et à écrire avec élégance; règles de la bonne prononciation; principes d'orthographe; grammaire jusqu'aux pronoms; les deux premières opérations d'arithmétique, les premiers éléments de géographie.

Dans la première classe supérieure, on enseignera à lire couramment les divers livres et les différentes écritures, toujours avec sentiment et expression; la calligraphie et l'orthographe plus développée; pratique des trois premières opérations d'arithmétique avec les premières notions de la division; grammaire depuis les pronoms jusqu'au verbe; géographie; écrire sous la dictée. — Dans la seconde classe supérieure, on enseignera la lecture comme dans les autres, ainsi que l'orthographe; la grammaire depuis le verbe jusqu'à la fin; quelque principe de lettre; la division, dans toutes les manières; la règle de trois, de société et d'intérêt, et la géographie. — Dans la troisième classe supérieure, grammaire italienne et principes de langue latine, avec explication latine; exercice des quatre opérations et de la règle de trois; géographie; lire italien et latin; calligraphie; composition de lettres; règles de civilité.

Dans chaque classe les écoliers auront tous les mêmes livres d'écriture, ainsi que les autres objets prescrits. Les livres adaptés aux instructions commandées peuvent être les suivants : l'abécédaire mineur et majeur employé jusqu'ici. Le petit et le grand catéchisme, avec l'abrégi. Les trois parties de l'histoire biblique traduite de l'allemand; la quatrième partie, qui comprend le Nouveau-Testament, n'a pas encore paru. Les *Devoirs de l'homme* de Soave; la prononciation et l'orthographe du P. Soave; la calligraphie et la grammaire du même auteur, ou celle de Sonesi. L'arithmétique de Soave, ou celle de Marchetti, qui est traduite de l'allemand.

Si les six maîtres ne suffisaient pas à cause du grand nombre des élèves, on en adjoindrait un ou deux sans augmenter le nombre des classes. Dans les villes inférieures, dans les communes de six mille âmes, il suffira de faire quatre classes; dans les autres, quelle que soit la population, on doit avoir au moins trois classes.

Les trois articles intitulés *Qualités des maîtres*, *Devoirs des maîtres*,

*Devoirs du Directeur*, renferment d'excellents avis, dans lesquels nous choisissons de préférence ce qui suit : " Les maîtres doivent être des personnes de très-bonne conduite, vraiment exemplaires par leurs actions et leurs discours, s'ils veulent que leurs élèves deviennent bons chrétiens. La vertu de patience leur est bien nécessaire. Qui ne l'a pas, est absolument inhabile à cet office. Ils feront l'appel tous les matins, et noteront ceux qui manqueront, avant d'aller à la messe. Ils donneront ces notes au Directeur tous les trois jours. Ils tiendront un registre particulier des fautes de conduite, qu'ils présenteront au Directeur à la fin de chaque mois. Celui-ci joindra à ces notes celles du catéchisme, de l'histoire sainte, et surtout celles de la bonne conduite, et donnera les places en conséquence. Les écoles commenceront et finiront toujours par quelque prière que prescrira le Directeur. Les maîtres ne feront rien lire aux écoliers sans l'avoir préalablement expliqué; de même, les compositions devront être analogues aux enseignements précédents, et renfermer des maximes morales ou scolastiques.

" Les maîtres doivent éviter non-seulement la partialité, mais encore jusqu'au soupçon de partialité. Les enfants des riches et des nobles ne doivent jouir d'aucune prérogative, car ce n'est pas la naissance qu'on couronne dans les écoles, mais uniquement l'accomplissement du devoir et la vertu. Les enfants à l'égard desquels les moyens de douceur ne suffisent pas, devront être rappelés à l'ordre et à la bonne conduite par des punitions.

" Afin d'exciter une noble émulation dans les enfants, le Directeur distribuera des grâces à ceux qui se distinguent. Il fera inscrire au livre d'or, à la fin de chaque mois, ceux qui joignent la bonne conduite au progrès des études. Afin que les écoliers apprennent bien la doctrine chrétienne et les règles d'une conduite religieuse (ce qu'on doit chercher avant tout), il expliquera le catéchisme deux fois par semaine dans chacune des classes, pendant une heure chaque fois; dans la troisième classe inférieure et dans les classes supérieures, il donnera un aperçu de l'histoire biblique depuis la création du monde jusqu'à la naissance de J.-C., et ensuite l'Evangile jusqu'à nos jours, en choisissant les faits propres à inspirer la vertu et la bonne conduite."

Dans l'article intitulé *Devoirs des écoliers*, on voit que la confession est prescrite une fois par mois. On doit lire les règlements dans chaque classe une fois par mois, afin qu'aucun écolier ne puisse alléguer l'ignorance. Ceux qui sont inscrits au livre d'or sont proclamés tous les mois, et reçoivent le glorieux titre de centurion, ou de tribun, ou de directeur, selon le mérite. Outre le livre d'or, il y a dans chaque classe le livre noir, comme il y a le banc d'honneur et le banc de pénitence.

Nous lisons dans les *Déterminations générales* : " Tout écolier doit assister à la messe chaque jour avant l'école, dans l'église désignée pour cela, et dans toutes les fêtes on en entendra deux, en suivant à voix basse les oraisons, que récitera un élève désigné par le Directeur. Dans l'après-dîner de tous les dimanches, à deux heures, chaque maître enseignera la doctrine chrétienne à ses élèves pendant une heure entière, et les conduira ensuite deux à deux dans l'église accoutumée pour réciter les litanies de la Ste. Vierge, avec quelque autre courte et dévote prière. Dans les fêtes qui tombent hors du dimanche, au lieu de la doctrine le Directeur fera une courte instruction. Les maîtresses en feront autant pour les filles, si ce n'est que le Directeur fera la doctrine aux classes supérieures. Dans les villages, la doctrine pour les garçons et les filles se fera dans l'église paroissiale."

L'article de l'ordre extérieur des écoles renferme, entre autres, ce qui suit : " En règle générale, il est défendu qu'un même local contienne les écoles pour les garçons et les filles. L'impossibilité absolue pourra faire dispenser; mais, en ce cas, on prescrit aux maîtres et maîtresses la plus grande vigilance pour écarter les périls qui pourraient en résulter pour l'innocence et la conduite. On ne souffrira jamais qu'une école serve en même temps à des garçons et à des filles, ni que les écoles des uns communiquent avec les écoles des autres." Nous citerons cet autre article : " Les communes n'occuperont jamais le local destiné aux écoles par des logements militaires. Aucun motif, même grave, ne pourra faire suspendre l'instruction publique, qu'on regarda toujours comme étant de la plus grande utilité commune." Le vénérable Bellesini voulait que tous profitassent du bienfait de l'instruction. Avant l'ouverture de l'année scolaire, les curés doivent donner la liste de tous les enfants qui peuvent aller à l'école; et dès le mois de novembre, le Directeur doit avertir les parents de ceux qui manquent, et si cela ne suffit pas, il faut qu'il en donne avis à l'autorité supérieure. C'est dans le même but que le vénérable serviteur de Dieu prescrit à ses maîtres de faire l'appel des écoliers au commencement de chaque classe, et de noter exactement tous ceux qui manquent.

Le chapitre des *punitions* nous offre ce qui suit : " Les punitions doivent être infligées par gradation, d'abord en témoignant du déplaisir, ensuite le déshonneur, et finalement la peine corporelle. Pour cela, on commencera par un avis privé, qui sera donné avec douceur